

Céline THIRIOT

QUEL(S) ÉTATS POUR QUELLES AMBITIONS ?

Nombre des États des Afriques peuvent sembler aujourd'hui « faillis », « fragiles », incapables de sortir du conflit ou engoncés dans l'autoritarisme. Les Afriques ont aussi le potentiel le plus important, en matière de ressources, de marchés et débouchés, de démographie... Que l'on verse dans l'afro-pessimisme ou dans l'afro-optimisme, l'État est au cœur des enjeux, des attentes, des promesses. Cette centralité de l'État dans les Afriques n'est sans doute pas nouvelle, mais prend un tour nouveau dans les années 90, avec les bouleversements politiques et économiques induits par la mondialisation post-guerre froide et la vague de libéralisation politique qui traverse alors le continent.

D'UN ÉTAT CENTRAL ET PEU EFFICACE...

L'histoire de l'État dans les Afriques est très ancienne, précoloniale, coloniale, puis post-coloniale. C'est avec un triple héritage, produit de deux ruptures, qu'il faut saisir la longue historicité de l'État dans les Afriques. L'État contemporain dans les Afriques doit effectivement se comprendre comme un dispositif institutionnel et fonctionnel largement importé lors des indépendances [Badie] ou projeté [Darbon]. Mais il est tout autant le produit hybride de sa réappropriation par les Africains [Bayart]. L'État indépendant est au cœur du pouvoir politique, avec la mise en place très rapidement dans les années 60 de régimes autoritaires, comme du pouvoir économique, chargé d'assurer le développement en l'absence de bourgeoisies autonomes capables de porter un secteur privé endogène. L'État est donc central, sans pour autant être efficace. C'est

un État néo-patrimonial [Médard], faiblement institutionnalisé, très perméable à la société et à ses clivages, qui est structurellement et fonctionnellement faible, privatisé par ses agents au cœur de réseaux clientélistes. Après l'euphorie des ressources faciles liées au recyclage des « pétrodollars » des années 70, dans le contexte de la crise de la dette des années 80, l'État devient la cible des programmes d'inspiration libérale d'ajustement structurel du *Fonds Monétaire International* (FMI) et de la *Banque mondiale*. Les années 80 et 90 sont celles du discrédit de l'État. Les « autoritarismes du développement », mis en place dès la fin des années 60, sont des échecs ; les appareils étatiques sont jugés disproportionnés et inefficaces, voire défaillants. Dans le contexte post-guerre froide, les partenaires bilatéraux comme multilatéraux des États des Afriques sont sur cette même ligne de « conditionnalité politique »¹ : désengagement de l'État de l'économie, privatisation des services, réduction des effectifs et « bonne gouvernance ». Les politiques d'aide contribuent alors à la privatisation des fonctions des États au travers de l'aide-projet, via les acteurs privés et non gouvernementaux (entreprises, société civile).

... AU DEVENIR D'UN ÉTAT, PIERRE ANGULAIRE DU DÉVELOPPEMENT

Le début du XXI^e siècle voit, cependant, la redécouverte de l'État dans les Afriques, avec un bouleversement majeur des relations internationales, les attentats du 11 septembre 2001. La communauté internationale prend brutalement conscience des risques potentiels

alimentés par la faiblesse des États : les réseaux criminels et terroristes tel AQMI (Al-Qaïda au Maghreb Islamique), les migrations vers les pays occidentaux..., donc de l'intérêt stratégique des Afriques. La nécessité du renforcement des capacités des États « fragiles »² ou de reconstruction des États « faillis », conduit à une toute autre orientation des politiques d'aide et va consacrer la redécouverte de l'État. Les problématiques d'efficacité et d'appropriation de l'aide font de l'État la pierre angulaire du développement, et donc de l'aide³. L'aide-programme ou l'aide-budget sont les instruments essentiels de la mise en œuvre de politiques publiques de sécurité, d'éducation ou encore de santé. Les États africains deviennent proactifs en matière de gouvernance, avec des initiatives au sein de l'Union africaine comme le *Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique* (NEPAD) en 2002 ou le *Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs* (MAEP) en 2003.

Cette prise de conscience du « besoin d'État » dans les Afriques est fondamentale, alors que l'intérêt pour ces pays est également économique. Marchés émergents avec des classes moyennes en expansion, ressources naturelles toujours plus indispensables à l'économie mondiale : la croissance moyenne en 2013 était de 4,9% (moyenne mondiale 3%) ; 11 pays sont considérés par le FMI comme « pionniers » ou « émergents »⁴. Ces richesses et ces perspectives rendent d'autant plus nécessaires le renforcement des États dans leurs capacités fonctionnelles et structurelles. Les enjeux sont cruciaux. Seuls les États peuvent garantir un minimum de redistribution des richesses dans des Afriques où les inégalités demeurent très fortes (après l'Amérique latine) et où 43,2% de la population a moins de 14 ans (moyenne mondiale 26,4%)⁵. Seuls les États peuvent gérer les dynamiques d'urbanisation qui s'accroissent, non seulement dans les métropoles mais également à l'échelle des villes moyennes dans nombre de ces pays... Ces enjeux ne sont pas nouveaux, mais prennent une importance accrue pour ces États fortement extravertis dans la mondialisation du XXI^e siècle.

Jusqu'à présent les autorités de ces États des Afriques n'ont pas - ou peu - été en mesure de réduire les inégalités ni d'apporter des services essentiels (santé, éducation...) à l'ensemble de leurs populations. Il ne s'agit plus là de la capacité des États ni de l'aide internationale, mais bel et bien de la volonté et de la responsabilité politique des dirigeants de ces États. Mais face aux recompositions actuelles des autoritarismes, force est de constater que le chemin des Afriques reste encore long sur ce plan !

Céline Thiriot

Maître de conférences de Science Politique
à Sciences Po Bordeaux,
Laboratoire *Les Afriques dans le monde*

1. Le rapport de 1989 de la Banque mondiale, *Afrique subsaharienne : de la crise à la croissance durable*, sera considéré comme le fondement de cette conditionnalité politique.

2. Concept conjointement développé par l'USAID (Agence des États-Unis pour le développement international), le DFID (Département du développement international - Royaume-Uni) et l'AFD (Agence française de développement) convergeant au sein du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques). Séverine Bellina, Dominique Darbon, Stein Sundstøl Eriksen, Ole Jacob Sending, *The Legitimacy of the State in Fragile Situations*, Rapport de l'OCDE - Réseau international du CAD pour les conflits et les situations de fragilité, février 2009.

3. Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005). Cela se traduit aussi dans des dispositifs tels que les *Objectifs du Millénaire pour le développement* (OMD), les *Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté* (DSRP) ou encore à travers l'*Initiative en faveur des pays pauvres très endettés* (PPTE).

4. FMI, *Afrique subsaharienne. Pour une croissance durable et plus solidaire*, Études économiques et financières, avril 2014, <http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/reo/2014/afr/sreo0414f.pdf>.

5. Données de la Banque mondiale, Afrique subsaharienne 2012, <http://datatopics.worldbank.org/hnp/popestimates#>.

L'équipe d'Après-demain

Directeur de publication : Pierre Joxe

Rédacteur en chef : Guy Snanoudj

Comité de rédaction : Pierre Joxe, François Colcombet, Annie Snanoudj-Verber

Secrétaire de rédaction : Aude Aprahamian